

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Assermentation des Juges et Juges suppléants cantonaux à 11h45, suivi d'un cocktail dînatoire.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications En préambule de séance, M. le Président explique les raisons qui ont poussé à scinder en deux les divers développements d'interventions parlementaires dans l'ordre du jour: il s'agissait en premier lieu de traiter en urgence plusieurs décrets d'investissements avant d'aborder les séances du mois de décembre liées à l'étude du budget.			
	2.	Dépôts Interpellations: Frédéric Borloz, François Brélaz, Vassilis Vénizelos au nom du groupe des Verts. Pétition intitulée Non aux prisons de la honte et aux renvois forcés - Fermez Frambois ! Postulat: Pierre Volet et consorts.			
TRAITE	3.	(GC 039) Assermentation des juges cantonaux et des juges cantonaux suppléants pour la législature 2013-2017, à 11h45			
RENV-CE	4.	(12_INT_065) Interpellation Frédéric Borloz - Des emplois perdus dans l'indifférence, pour combien de temps encore ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(12_INT_071) Interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(12_INT_066) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Que va faire le CHUV à Ramallah ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(12_INT_067) Interpellation Claude-Alain Voiblet - La LAMal n'est pas la carte de crédit du Conseil d'Etat vaudois ! (Développement)			
RENV-CE	8.	(12_INT_068) Interpellation Michel Miéville - L'avocat d'Helvetia Nostra a-t-il également déposé des requêtes d'effet suspensif ou fait opposition à des projets de construction dans le canton de Vaud au nom de voisins sans en avoir le mandat ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(12_INT_073) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Transmission d'informations entre l'EVAM et les polices (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(12_POS_013) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Gains immobiliers, les reports d'impôts, 12 ans après (Développement et demande de renvoi en comm. avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DFIRE		
TRAITE	11.	(GC 038) Election du Secrétaire général du Grand Conseil pour la législature 2013-2017 Bulletins délivrés: 125 Bulletins rentrés: 124 Bulletins valables: 124 Majorité absolue: 63 Bulletins blancs: 6 Voix éparses: 3 M. Olivier Rapin est élu avec 115 voix.	GC	Nicolet J.	
TRAITE	12.	(GC 036) Election du Médiateur/de la Médiatrice pour la législature 2013-2017 Bulletins délivrés: 124 Bulletins rentrés: 124 Bulletins valables: 124 Majorité absolue: 63 Bulletins blancs: 6 Voix éparses: 1 Mme Véronique Jobin est élue avec 117 voix.	GC	Meldem M.	
OA+M	13.	(495) Exposé des motifs et projet de décret créant un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité: art. 1 à 3 acceptés. Art. 4, al. 2, amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 5 à 11 acceptés. Art.12, al. 1, amdt com accepté. Art. 12 amendé accepté. Art. 13 à 17 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): tous les art. sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DSE.	Yersin J.R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	14.	(15) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 9'500'000.- pour financer l'agrandissement du secteur détention avant jugement de la prison de la Croisée(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Art. 1, amdt Conseil d'Etat (oui) opposé au sous-amdt J.-M. Chollet (non): la proposition de J.-M. Chollet est préférée par 32 oui, 91 non et 7 abstentions. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 et 3 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 119 oui et 10 abstentions.	DINT.	Hurni V.	
OA	15.	(13) Rapport annuel du Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté - avril 2011 à juin 2012 Le rapport est accepté à main levée avec quelques avis contraires et abstentions.	DINT.		
OA	16.	(18) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 17'068'000.- pour financer la reconstruction du Parlement vaudois, place du Château 5 à Lausanne ou accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 1'498'000.- pour financer les modifications du projet de reconstruction du Parlement vaudois, place du Château 5 à Lausanne (1er débat) (1er débat): une discussion générale d'entrée en matière sur le choix de la variante est suivie du vote: la variante 1 (oui) est opposée à la variante 2 (non): la variante 1 est préférée par 113 oui, 4 non et 14 abstention. Il est ensuite procédé à un vote d'entrée en matière proprement dit sur la variante 1 qui est acceptée par 122 oui, 6 non et 9 abstentions. Art. 1 à 5 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée avec quelques abstentions. (2ème débat): art. 1 à 5 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 112 oui, 6 non et 6 abstentions.	DFIRE.	Wyssa C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	17.	(2) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à vendre, dans le cadre de l'assainissement du parc immobilier de l'Etat de Vaud, le bien-fonds no 2'228 sis sur la Commune d'Yverdon-les-Bains, comprenant les bâtiments des Anciens Arsenaux, pour un montant de CHF 3'350'000.-(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptée avec un avis contraire. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté avec quelques abstentions.	DFIRE.	Randin P.	
OA	18.	(488) Exposé des motifs et projet de lois modifiant - la loi du 20 septembre 2005 sur les finances (LFin) - la loi du 27 avril 2010 sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (LAFin) (1er débat) (1er débat): entrée en matière sur les deux projets de loi acceptée par 94 oui, 2 non et 7 abstentions. LFin: tous les articles sont acceptés sans discussions. Fin du 1er débat. LAFin: tous les art. sont acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (mj. des 3/4 requise) est refusée par 64 oui, 29 non et 9 abstentions.	DFIRE.	Buffat M.	
TRAITE	19.	(11_INT_601) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Souveraineté alimentaire : renforcer le partenariat producteurs-consommateurs Une détermination Duvoisin suite à la réponse à son interpellation est refusée par 58 oui, 66 non et 3 abstentions. Au vote nominal, le précédent vote est confirmé par 58 oui, 65 non et 4 abstentions.	DECS.		
TRAITE	20.	(11_INT_638) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Amélioration de la fertilité des sols vaudois : quelles sont les mesures mises en oeuvre?	DECS.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	21.	<p>(483) Exposé des motifs et projet de loi sur l'éducation physique et le sport et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motion Pierre Volet et consorts pour un soutien important aux infrastructures sportives en général et tout particulièrement à l'aide à la construction de piscines dans le canton (08_MOT_048); - sur le postulat Philippe Ducommun et consorts concernant l'enseignement de la natation pour tous (09_POS_114) (Suite des débats)(1er débat) <p>(1er débat, suite des débats): Art. 8, al. 1, amdt com (parascolaires) (oui) opposé à l'amdt Ducommun (non): la version Ducommun est préférée par 46 oui, 66 non et 3 abstentions. Opposé au texte du CE, l'amdt Ducommun est ensuite accepté par 89 oui, 16 non et 4 abstentions; al. 1 bis (nouveau), amdt Volet refusé à une très large majorité. Art. 8 amendé accepté. Art. 9 et 10 acceptés. Art. 11, al. 2, amdt com refusé par 45 oui, 50 non et 8 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 52 oui, 57 non et 8 abstentions. Art. 11 accepté. Art. 12 accepté. Art. 13, amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté. Art. 14 accepté. Art. 15, al. 1, amdt com accepté; al. 2, amdt com accepté; al. 3 (nouveau), amdt com accepté. Art. 15 amendé accepté. Art. 16 à 22 acceptés. Art. 23, al. 1, amdt com accepté; al. 2, amdt com (oui) opposé à l'amdt Volet (non): la proposition de la com est préférée par 83 oui, 17 non et 8 abstentions. Opoosée ensuite au texte dui CE, l'amdt com est refusé par 43 oui, 65 non et 4 abstentions. Art. 23 accepté. Art. 24 accepté. Art. 25, al. 2, (nouveau), amdt Luisier Brodard accepté par 71 oui, 15 non et 20 abstentions; al. 3 (nouveau), amdt Volet refusé par 2 oui, 91 non et 13 abstentions. Art. 25 amendé accepté. Art. 26 accepté. Art. 27, al. 1, amdts com acceptés. Art. 27 amendé accepté. Art. 28, al. 3, amdt com refusé. Art. 28 accepté. Art. 29, al. 2, amdts com refusés; amdt Creteigny accepté. Art. 29 amendé accepté. Art. 30, al. 2, amdt n° 1 com accepté; amdt n° 2 com refusé; amdt Creteigny accepté. Art. 30 amendé accepté.</p>	DECS	Favez J.M.	04/12/2012
RENV-T	22.	<p>(12_INT_069) Interpellation Jean-Michel Dolivo - Quelles démarches a entrepris - respectivement va entreprendre - le gouvernement vaudois pour éviter que les assurés de SUPRA Assurances SA, de SUPRA-1846 SA, d'ASSURA SA ne soient les dindons de la farce ? (Développement)</p>			04/12/2012

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(12_INT_070) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Les requérants d'asile déboutés : le canton de Vaud met-il en place un régime d'aide d'urgence encore plus dégradé et encore plus dégradant ? (Développement)			04/12/2012
RENV-T	24.	(12_INT_072) Interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Augmentation des taxes d'études dans les EPF (Développement)			04/12/2012
RENV-T	25.	(12_INI_001) Initiative Jacques Haldy et consorts pour permettre aux communes de garantir leurs créances LPEP par une hypothèque légale (art. 74 al. 1 LPEP) (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DSE, DINT		04/12/2012
RENV-T	26.	(11_MOT_157) Motion Pascale Manzini et consorts introduisant plus de pragmatisme dans la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA)	DECS	Courdesse R.	04/12/2012
RENV-T	27.	(11_INT_559) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel et consorts - L'application des accords de Dublin en matière de migration : un danger pour les personnes malades, une négation du droit d'asile !	DECS		04/12/2012
RENV-T	28.	(11_INT_568) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Requérants d'asile en Suisse et vacanciers l'espace d'un été dans leur pays d'origine ?	DECS		04/12/2012
RENV-T	29.	(11_INT_564) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy concernant le centre Evam de Vennes : voudrait-on mettre la poussière sous le tapis... ou les requérants déboutés dans la rue ?	DECS		04/12/2012
RENV-T	30.	(09_INT_238) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy demandant de ne pas laisser l'EVAM jouer avec des allumettes	DECS		04/12/2012
RENV-T	31.	(11_INT_591) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Où disparaissent les requérants déboutés ?	DECS		04/12/2012
RENV-T	32.	(11_INT_592) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Requérants d'asile à Pully, a-t-on étudié l'impact d'un accueil au centre-ville ?	DECS		04/12/2012

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	33.	(11_INT_586) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech - Regroupement familial : les normes légales sont-elles respectées ?	DECS		04/12/2012
RENV-T	34.	(11_INT_605) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Une famille d'origine tamoule, victime de racisme, ne doit pas être renvoyée vers la Grèce !	DECS		04/12/2012
RENV-T	35.	(11_INT_628) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Centre de formation des requérants d'asile au Mont-sur-Lausanne : les résidents du nouveau quartier de Montjoie passent de la joie aux larmes !	DECS.		04/12/2012
RENV-T	36.	(458) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Robert Yersin et consorts demandant un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire	DFJC.	Melly S.	04/12/2012
RENV-T	37.	(484) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 3'600'000 pour la participation cantonale à la réalisation de la deuxième étape du Centre sportif « Aux Isles » à Yverdon-les-Bains.(1er débat)	DFJC.	Guignard P.	04/12/2012
RENV-T	38.	(12_PET_001) Pétition des psychomotriciens-ne-s	DFJC	Christen J.	04/12/2012
RENV-T	39.	(11_INT_499) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero - Le canton de Vaud peut-il aider à garantir l'aide à nos jeunes (et moins jeunes) au bout du fil en soutenant la prise en charge de Pro Juventute "Conseil + aide 147" ?	DFJC.		04/12/2012
RENV-T	40.	(11_POS_256) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants !	DFJC	Chollet J.M.	04/12/2012
RENV-T	41.	(11_INT_634) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quelles garanties pour les prestations transférées au canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée ?	DFJC.		04/12/2012

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	42.	(11_POS_285) Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud	DFJC	Nicolet J.	04/12/2012
RENV-T	43.	(487) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Nicolas Rochat et consorts intitulé "Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?" (09_POS_168) et - Bernard Borel et consorts intitulé "Trahison de la réforme de Bologne. Les guerres de chapelle entre facultés et entre les différentes hautes écoles freinent la mobilité des étudiants et empêchent un cursus personnalisé en fonction de crédits acquis !" (10_POS_229)	DFJC.	Pidoux J.Y.	04/12/2012

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :